

BILAN D'ACTIVITÉ 2019



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Catherine FISCHER-HIRTZ

En 2019, grâce à la mobilisation et à l'engagement des magistrats et des agents de greffe, le bilan d'activité du tribunal administratif d'Amiens est très satisfaisant. Le nombre d'affaires jugées (4 404) est en progression de 14 % par rapport à l'année 2018. Malgré une hausse des entrées de 6,1 % (4 115 en 2019 contre 3 879 en 2018), le délai moyen de jugement a été réduit de 2 mois et s'établit à 7 mois et 21 jours, en dessous de la moyenne nationale et le taux de couverture est de 107 %.

Au 31 décembre 2019, le nombre des affaires en stock est passé sous le seuil des 3 000 dossiers, avec 2 827 affaires, représentant une baisse de 9,6 % par rapport aux 3 127 affaires en 2018.

L'effort a également porté sur la réduction de la part des affaires de plus de 24 mois qui représente 45 dossiers, soit 1,6 % du stock total.

Enfin, entre 2009 et 2019, le nombre des entrées est passé de 3 324 à 4 115 soit une augmentation de près de 24 %. Le nombre d'affaires jugées est passé de 3 467 à 4 404, soit une augmentation de près de 27 %. Le nombre des affaires en stock a diminué de 3 436 à 2 827, soit une baisse de près de 18 %. En outre, le délai moyen de jugement a diminué de près de 4 mois et 6 jours.

Les principales affaires enregistrées en 2019 se répartissent de la manière suivante :

- en hausse par rapport à 2018 : les contentieux des étrangers, de la police, de l'urbanisme et de l'environnement et autres matières.
- en baisse : les contentieux sociaux, fiscal et la fonction publique.

4 115
affaires enregistrées
+ 6,1 %
par rapport à 2018

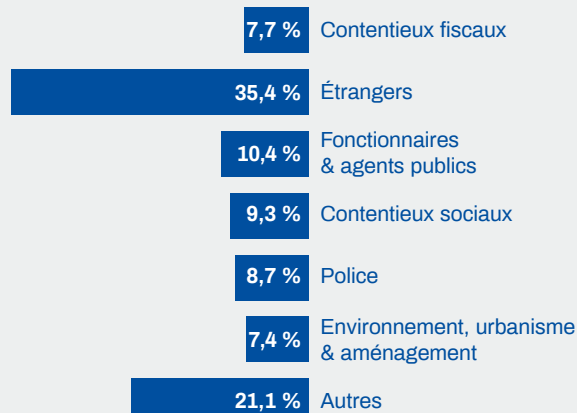
4 404
affaires jugées
+ 14,1 %
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

7 mois et 21 jours

- 35,3 % entre 2009 et 2019

Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

